



Le 18 décembre 2023

**OBJET : ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE RENOUVELLEMENT 2023-2024**

### **À tous les directeurs techniques, Dojangs à but non lucratif**

Afin de faire un suivi sur le renouvellement d'assurance responsabilité civile 2023-2024, S.V.P. notez les informations suivantes.

***Afin de procéder au renouvellement, nous vous prions de nous contacter afin de nous aviser de votre réponse dans les meilleurs délais. Si vous êtes un dojang privé, s.v.p. nous faire parvenir une preuve de votre police d'assurance " avec la FQT mentionné comme assuré additionnel" car l'assurance responsabilité civile est obligatoire pour tous les dojangs affiliés à la FQT tel que résolu lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2011.***

### **Dojangs à but non lucratif**

Sous peu, vous recevrez la facture de notre service de la gestion financière par courriel si vous êtes déjà dans le programme Regroupement loisir et sport du Québec via Taekwondo Québec. Par la suite, nous vous ferons parvenir le certificat d'assurance par la poste confirmant le renouvellement de la police d'assurance responsabilité générale pour le terme du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 1<sup>er</sup> décembre 2024, souscrite par le Regroupement loisir et sport du Québec auprès de la Compagnie d'Assurance AIG. Cette année, l'assureur a fait une augmentation de 2.5 %, alors le taux va passer de 3.49 \$ à 3.58 \$ par membre plus 50 \$ d'assurance administrateur.

## Dojangs privés

Pour les dojangs privés qui n'ont pas d'assurance, si vous êtes intéressés à souscrire votre assurance auprès de notre courtier d'assurance, BFL Canada, voici les personnes contacts ci-dessous.

► BFL Canada - risques et assurances inc. est toujours le courtier d'assurance du Regroupement.  
Votre assurance responsabilité civile en bref

### RESUMÉ DES GARANTIES OFFERTES

Courtier : BFL CANADA risques et assurances inc. Assureur : Compagnie d'assurance AIG. Montants de garantie : Dommage matériel /blessures corporelles : 5MM\$ Préjudice personnel : 5MM\$ par évènement  
Responsabilité locative : 5MM\$ Couverture frais médicaux (d'un tiers) : 25 000\$ par personne Franchise : 0\$ blessure corporelle 500\$ dommage matériel (ou tiers parties) Période de couverture : 1er décembre 2023 au 1er décembre 2024

Finalement, nous vous invitons à communiquer avec les personnes assignées à notre dossier sont:

Roxanne Jobin : 514-905-4335 [rjobin@bflcanada.ca](mailto:rjobin@bflcanada.ca)

Serge Roy : 514-905-4405 [sroy@bflcanada.ca](mailto:sroy@bflcanada.ca)

Si vous nous avez déjà fait parvenir votre réponse en lien à votre adhésion à votre renouvellement d'assurance responsabilité civile 2022-2023, S.V.P. ignorez cette lettre.

Recevez nos meilleures salutations.

Signature

**Jean Faucher, Président**

Fédération Québécoise Taekwondo



**Abdel Ilah Es Sabbar, Directeur exécutif**

Fédération Québécoise Taekwondo

